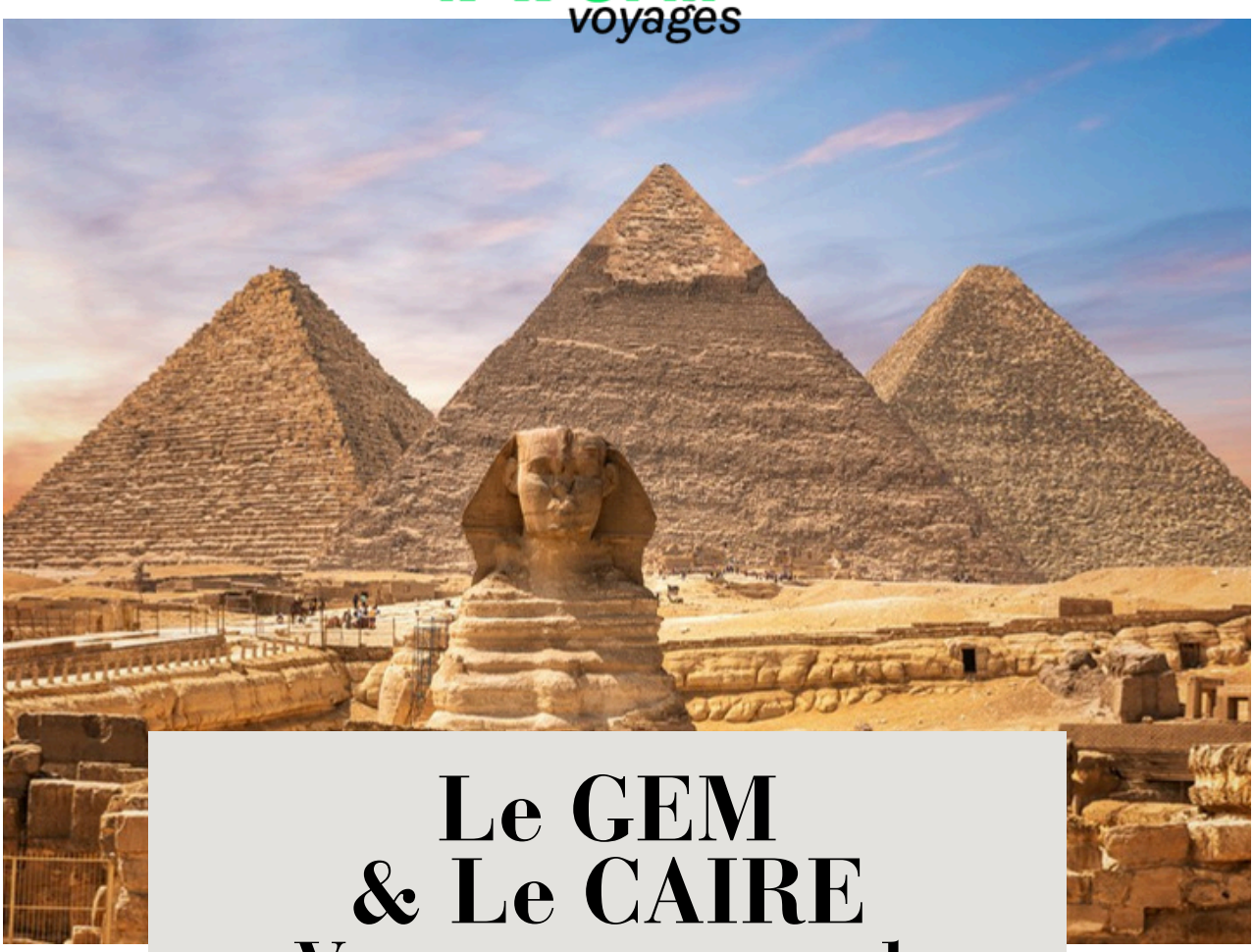
l'Avenir voyages



Le GEM & Le CAIRE

Voyage au cœur de l'Égypte éternelle

Du 14 au 19 mars 2027



Avantages L'Avenir,
jusqu'à
200€ pp

L'Agence **LES VOYAGES** | +32 2 639 46 56 | contact@lesvoyages.be

Votre Voyage

Voyagez à travers 5 000 ans d'histoire lors de ce séjour au Caire du 14 au 19 mars 2027. Des pyramides de Guizeh au flambant neuf Grand Musée Égyptien, ce programme accompagné vous offre une rencontre privilégiée avec les splendeurs de l'Égypte antique.

Le Caire profite en mars d'un printemps agréable : journées douces à chaudes (22 à 26°C en moyenne), nuits plus fraîches (autour de 12-14°C), et un ciel généralement dégagé et ensoleillé.

Les moments forts de votre séjour :

- *Visite exclusive et exceptionnelle du **Grand Musée Egyptien (GEM)***
- *Exploration de la **nécropole de Saqqarah**, un site hors du temps*
- *Découverte du **plateau de Gizeh** : les trois grandes pyramides de Khéops, Khéphren et Mykérinos ainsi que le Sphinx*
- *Musée National de la Civilisation Egyptienne*
- *Dîner croisière sur **le Nil.***
- *Spectacle de **Son & Lumière** aux pieds des Pyramides*

Les + avantages Voyages l'Avenir :

- *Accompagnement Les Voyages l'Avenir de Bruxelles à Bruxelles*
- *Réduction réservation rapide*
- *Réduction abonné*



Votre Voyage

Le musée pharaonique du XXIe siècle vous attend

Érigé à la lisière du plateau des pyramides, le Grand Egyptian Museum (GEM) de Gizeh, au sud-ouest du Caire, frappe autant par sa démesure que par la richesse de ses collections.

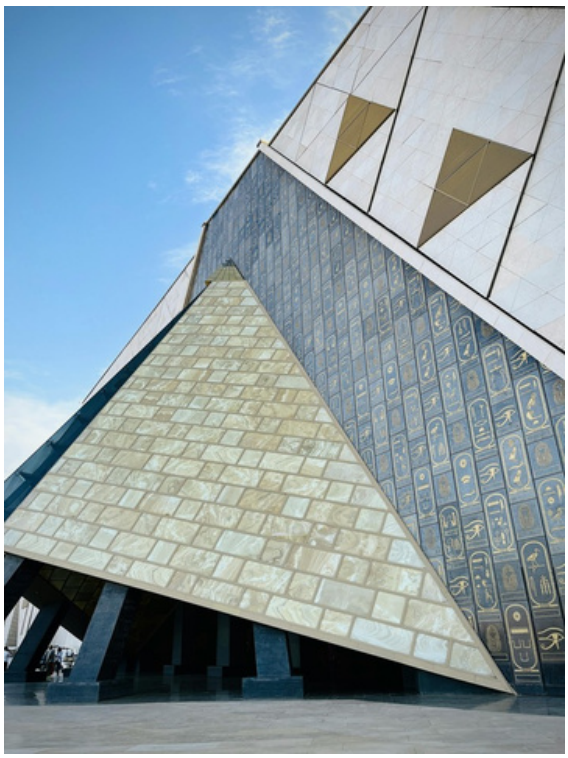
Découvrez le tout nouveau joyau du Caire

Le GEM vient d'être inauguré officiellement le 1er novembre 2025.
Après 20 ans de travaux et de multiples reports, le musée a ouvert ses portes lors d'une cérémonie grandiose en présence de 80 délégations étrangères et de nombreux chefs d'État dont le Roi Philippe.

Le projet, en cours depuis plus de deux décennies, a été repoussé à plusieurs reprises en raison de nombreux aléas : bouleversements politiques, crises économiques et pandémie mondiale.

Le musée présente 50 000 objets sur un total de 100 000 pièces conservées, avec des espaces d'exposition utilisant la réalité virtuelle, des galeries immersives et un éclairage de précision; Le contraste avec l'ancien musée égyptien du centre-ville est saisissant

Des statues colossales de pharaons, le trésor complet de Toutânkhamon, aux objets, du quotidien de l'Égypte antique, le GEM offrira un voyage à travers 7 000 ans d'histoire.
Ce musée de 50 hectares devrait être, en termes de superficie, le plus grand du monde : deux fois la taille du Louvre, deux fois et demie celle du British Museum !



Votre Itinéraire

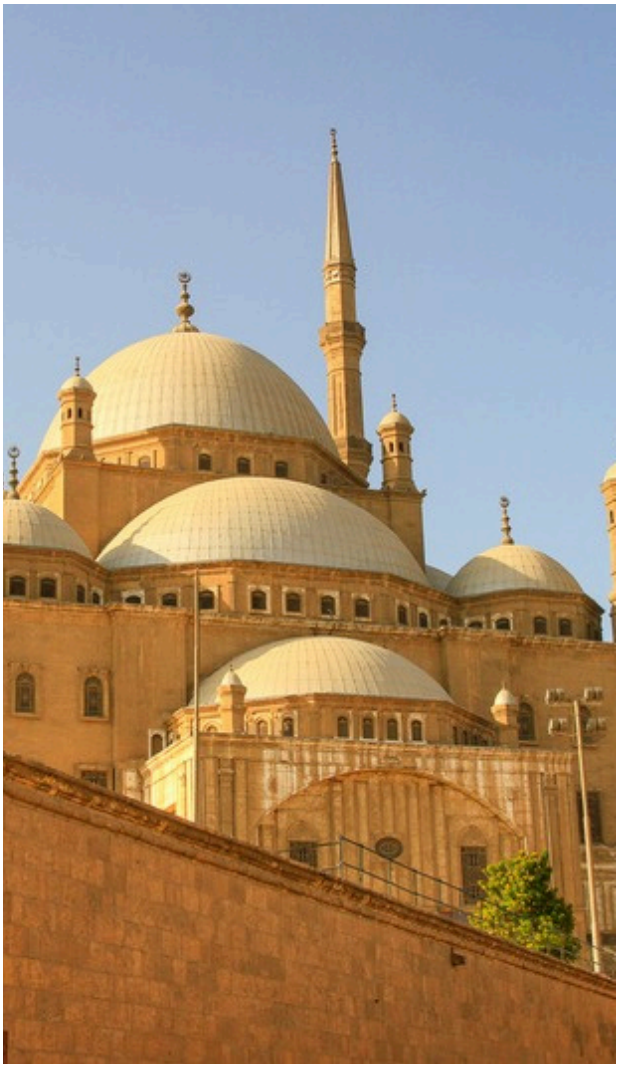
JOUR 1 | Dimanche 14 mars 2027

Rendez-vous à l'aéroport de Bruxelles pour notre vol direct avec la compagnie EgyptAir.*
14/03 MS726 Bruxelles - Le Caire 15:20 - 20:35

Arrivée au Caire, accueil par votre guide francophone et transfert vers votre hôtel, situé près du GEM et du plateau de Gizeh.

Installation, dîner et nuit à l'hôtel JAZ Pyramids Resort ★★★★ (ou similaire).

**Horaires sous réserve de modification par la compagnie.*





JOUR 2 | Lundi 15 mars 2027

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Départ pour **la nécropole de Saqqarah**, elle s'étend sur 8 km de long et 2 km de large. C'est la plus riche que l'on connaisse en dehors des Vallées des Rois et des Reines. Avec le tombeau Palais du Roi Djeser, la "pyramide à degrés" compte parmi ses monuments les plus célèbres.

Dans le caveau du Roi Ounas sont gravés les fameux "textes des pyramides" (plus anciens textes religieux de l'Histoire de l'Humanité).

Vous découvrirez la pyramide Djéser, les mastabas ornés, la Pyramide d'Ounas, le Sérapeum, le musée Imhotep.

Le déjeuner se fera sous forme de pique nique (pour ne pas payer une 2ème entrée) mais surtout pour gagner du temps (bus, circulation…).

Dîner et nuit à l'hôtel.





JOUR 3 | Mardi 16 mars 2027

Après le petit-déjeuner, nous partons à la découverte du Grand Musée Égyptien, flambant neuf. Une journée entière consacrée à ce temple du savoir qui rassemble les plus fabuleuses collections de l'Égypte pharaonique.

Joyau culturel situé aux portes des pyramides de Gizeh, dans un cadre moderne et spectaculaire, cette nouvelle version du musée du Caire fut l'un des projets les plus ambitieux jamais entrepris. Posé sur la table en 1995, il aura donc mis trente ans à voir le jour. Le complexe s'étend sur près de 500 000 m² et deviendra , lorsuq'il sera pleinement ouvert; ***le plus grand musée au monde consacré à une seule civilisation.***

Au total, le musée abritera une collection impressionnante de plus de 100 000 objets archéologiques, dont certains n'ont jamais été présentés au public auparavant.

- ***Le trésor funéraire de Toutankhamon***

Le nouveau Grand Musée égyptien va accueillir pour la première fois l'intégralité des 5500 objets retrouvés dans la tombe de Toutankhamon découverte intacte en 1922 : vêtements, bijoux, chars… avec en point d'orgue le masque funéraire de Toutankhamon constitué de 10,32 kg d'or massif et de pierres semi-précieuses, lapis-lazuli, cornaline, quartz, obsidienne, turquoise et pâte de verre.

- ***Le colosse de Ramsès II***

La statue colossale de Ramsès II est l'une des pièces maîtresses du Grand Musée Égyptien.
Cette imposante sculpture de 11 mètres de haut et pesant environ 83 tonnes a été taillée dans un seul bloc de quartzite rose et représente le pharaon assis sur son trône, portant la double couronne de Haute et Basse-Égypte. Découverte en 1820 dans le temple de Ptah à Memphis, elle a été déplacée en 2018 pour accueillir les visiteurs à l'entrée du nouveau musée.

Déjeuner dans un restaurant au sein du GEM, ensuite, continuation de la visite et de la découverte du musée ou balade dans les jardins extérieurs avec vue sur les pyramides

Dîner croisière sur le Nil.
Nuit à l'hôtel.



JOUR 4 | Mercredi 17 mars 2027

Petit-déjeuner à l'hôtel puis départ pour la visite du **Musée National de la Civilisation Egyptienne.**

Le Musée National de la Civilisation Egyptienne (NMEC), inauguré en 2021, est situé dans le vieux Caire, à Fustat. C'est un musée moderne consacré à l'histoire global de l'Egypte, de la préhistoire jusqu'à nos jours.
Son point fort emblématique est la salle des momies royales, où reposent 22 momies de pharaons et reines célèbres, dont Ramsès II et la Reine Hatchepsout, transférées lors d'un cortège spectaculaire en 2021.
Le musée offre une vision chronologique unique de la civilisation égyptienne à travers des objets rares, des présentations interactives et une muséographie soignée, mêlant passé prestigieux et regard contemporain.

Déjeuner au restaurant Lounge 9 avec les pyramides en toile de fond.

Découverte du **Plateau de Gizeh**, merveille du monde antique.

Au programme de cette après-midi, les **trois grandes pyramides de Khéops, Khéphren et Mykérinos ainsi que le Sphinx**.

Le plateau de Gizeh est l'un des sites archéologiques les plus emblématiques du monde.

Retour à l'hôtel.

Dîner et nuit à l'hôtel.



JOUR 5 | Jeudi 18 mars 2027

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Découverte de la plus grande métropole du monde arabe.

La Citadelle de Saladin. *Bâtie au XIIe siècle par Saladin pour défendre Le Caire, la Citadelle domine la ville et offre une vue panoramique sur toute la capitale. Elle abrite la mosquée de Mohamed Ali (XIXe siècle), aux dômes blancs et à l'intérieur somptueux de marbre et lustres.*
Visite du quartier Copte. *Coeur chrétien de la ville, le quartier copte est un labyrinthe de ruelles anciennes avec des églises historiques, dont la célèbre église suspendue que vous visiterez, des monasstères, et le musée copte. Vosu y retrouverez une atmosphère paisible, riche en spiritualité et en histoire.*
Visite de l'Église suspendue (El Moallaqa) *dédiée à la Vierge Marie, construite au-dessus d'une ancienne tour romaine, célèbre pour ses icônes byzantines et sa charpente en forme d'arche de Noé.*
L'Église Saint-Serge et Saint-Bacchus (Abu Serga) – *bâtie sur l'emplacement supposé où la Sainte Famille trouva refuge durant sa fuite en Égypte. Possibilité de descendre à la crypte.*
La Synagogue Ben Ezra – *un lieu de culte juif historique, symbole de la coexistence religieuse du quartier.*

Déjeuner en cours de visite

Visite du Palais du Baron Empain, c'est l'un des monuments les plus insolites du Caire. Construit en 1907-1911 pour l'industriel belge Édouard Empain, ce palais mêle influences khmères et hindoues (Angkor Wat, divinités sculptées) en plein cœur du Caire. Restauré et rouvert en 2020, il retrace aujourd'hui l'histoire d'Héliopolis, le quartier fondé par Empain.

En début de soirée, vivez **un moment magique avec le spectacle de Son & Lumière, face aux pieds des majestueuses Pyramides de Gizeh**. Jeux de lumières, projections monumentales et récit envoûtant vous transportent à travers 5 000 ans d'histoire.

Dîner et nuit à l'hôtel.





JOUR 6 | Vendredi 19 mars 2027

Petit-déjeuner à l'hôtel.
Transfert à l'aéroport et enresgitrement sur notre vol retour (direct).

19/03 MS725 Le Caire - Bruxelles 09:45 - 13:35 *

*Horaires sous réserve de modification par la compagnie.

Votre hôtel

JAZ Pyramids Resort ★★★★

SSitué à quelques minutes des Pyramides de Gizeh et du Grand Musée Égyptien, le JAZ Pyramids Resort est niché au cœur de vastes jardins paysagers. L'hôtel propose des chambres confortables dans un cadre verdoyant propice à la détente.
Profitez d'une grande piscine extérieure, d'un spa avec sauna et hammam, ainsi que d'une salle de sport moderne. Le JAZ Pyramids Resort allie confort, calme et hospitalité égyptienne pour un séjour agréable à proximité des plus grands sites historiques du Caire.











Prix & Conditions

Le Caire & le GEM
Voyage au cœur de l'Égypte éternelle.
Du 14 au 19 mars 2027

Prix par personne :
Sur base de min. 15 participants

Chambre double : 2355€ pp
Chambre single : 2795€ pp

Réduction abonné : -50€ pp
Réservation jusqu'au 15 novembre 2026 : -150€ pp

Inclus : Les vols directs en classe économique (horaires sous réserve de modification par la compagnie | Les taxes aériennes (271€ au 24 juillet 2026)| Hébergement dans l'hôtel mentionné ou similaire | La pension complète du petit-déjeuner du jour 2 au petit-déjeuner du jour 6 (hors boissons) | Guide francophone local francophone égyptologue pendant tout le séjour | Transport et visites comme décrit dans le programme | Les frais de visa (à condition d'être en possession d'un passeport valable) | Accompagnement l'Avenir de Bruxelles à Bruxelles | TVA & Fonds de Garantie

Non inclus : Les boissons et consommations personnelles| Les pourboires aux guides et aux chauffeurs | Les dépenses à caractère personnel | Les assurances voyage | tout service non mentionné dans la rubrique "inclus"

Condition de paiement : Acompte de 30% à la réservation. Solde à régler au plus tard 6 semaines avant le départ.

Conditions d'annulation :
Jusqu'à 180 jours avant le départ : 100€/personne
Entre 179 et 120 jours avant le départ : 25% du montant du voyage
Entre 119 et 60 jours avant le départ : 50% du montant du voyage
Entre 59 et 45 jours avant le départ : 75% du montant du voyage
Moins de 45 jours avant le départ : 100% du montant du voyage

Formalités :
Pour les ressortissants belges : **passeport** valable au moins 6 mois après le retour + **Visa** (inclus)
Pour les ressortissants étrangers : merci de vous renseigner des formalités auprès de votre ambassade.

Santé :
Pas de vaccin obligatoire. Il est conseillé d'être en ordre de vaccination (tétanos, poliomyélite, tétanos, fièvre typhoïde et hépatite A et B).
Pour plus d'information : https://www.wanda.be/fr/landen/egypte

Informations & Réservation

L'Agence LES VOYAGES

(agence du pôle voyages du groupe Bscovery)

Lic 1652. Travel Team Consult And Representative SA

email : contact@lesvoyages.be

Tel : +32 2 639 46 56

Du lundi au vendredi

Route de Hannut 38, 5004 Bouge (Namur)

Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles

Lic. A1652 - TVA 431.861.222





Formulaire d'inscription

Le Caire & le GEM
Voyage au cœur de l'Égypte éternelle.

Contrat à établir au nom de :

Nom :..... Prénom :.....
Rue :..... N° :.....
Code Postal :..... Localité :.....
Tél.:..... GSM :.....
e-Mail :

Réserve place(s) pour le voyage "Le Caire & le GEM" du 14 au 19 mars 2027

	Participant 1	Participant 2
Nom*		
Prénom*		
Date de naissance		
Nationalité		
GSM		
E-Mail		
Allergie(s)/Régime alimentaire		
Contact en cas d'urgence		

**tels qu'indiqués sur les documents d'identité*

Chambre : O Chambre double : 2355€ pp O Chambre twin (2 lits simple) : 2355€ pp
O Chambre single : 2795€ pp
O Je suis abonné à L'Avenir au nom de..... et bénéficie de 50€ de réduction
O Réservation jusqu'au 15/11/2026 : -150€ par personne

Assurance : O Assurance annulation (4% du montant du voyage)
O Assurance multirisque avec extension pandémie (5,76% du montant du voyage)
O Pas d'assurance souhaitée

O Je renvoie **mes documents d'identité ainsi que ce formulaire d'inscription** dûment complété, daté et signé pour accord par mail à l'adresse contact@lesvoyages.be

O Je m'engage à **régler l'acompte de 30% au compte BE51 7370 7488 5962**, avec la mention **"EDA Le Caire 03-2027"** et le solde pour le 29 janvier 2026 au plus tard.

O Je confirme avoir lu et compris les conditions générales de vente ci-jointes

O J'autorise *L'Agence* LES VOYAGES à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par e-mail.

Date : **Signature :**

Bulletin à renvoyer à

***L'Agence* LES VOYAGES** *(agence du pôle voyages du groupe Bscovery)*

Route de Hannut 38, 5004 Bouge (Namur) | Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles | +32 2 639 46 56|contact@lesvoyages.be
TVA 431.861.222 | Lic 1652. Travel Team Consult And Representative SA

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1.CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.
En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 45 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit (sauf conditions particulières mentionnées au programme) :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article24 al. 2 et 3 de la dite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par la dite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.
Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.
Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGESDANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judicaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages,
Av. de la Métrologie, 8B1130 Bruxelles
Tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be
Lic Cat A 1652
01/07/2

Assurance Voyage

Documentd'informationsurle produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance,AgrémentN°4021137–Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.

Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE«ANNULATION» :

✓ **ANNULATIONDEVOYAGE**
Jusqu'à 20 000 € par personne
- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE« ASSISTANCEPLUS» :

✓ **BAGAGES**
Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**
- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**
Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par évènement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**
« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**
✓ **BAGAGES**
✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**
✓ **FRAIS D'INTERRUPTIONDESEJOUR**
✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENTDEVOYAGE**

FORMULE « MULTIRISQUEAVECEXTENSION EPIDEMIE » :

✓ **Ensemble des garantiesdelaFormule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DEVOYAGE**
-Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie -Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise detempérature -Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**
-Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ouune pandémie)
-Téléconsultation avant départ
-Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
-Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
-Retour impossible
-Prise en charge d'un forfait téléphonique
-Valise de secours
-Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie

Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ **Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage**
- ✗ **Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes**
- ✗ **Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,**
- ✗ **Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,**

Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! **Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,**
- ! **Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,**
- ! **Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.**

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! **Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1er jour d'application du barème de frais d'annulation,**
- ! **Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.**
- ! **Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.**

Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.

Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat
L'Assuré est tenu de régler la cotisation.
L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

-Encasdesinistre
- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.
- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.
Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.

Quand et comment effectuer les paiements?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.

Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Débutdelacouverture
Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.
Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droitderenonciation
Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture
Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).
Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.

Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.